

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAC 257** Subventions (11.500 euros) à six associations dans le cadre de la Politique de la Ville (10e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L .2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à cinq associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier du Grand Belleville (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Compagnie Abel, 5 rue du Faubourg Saint-Martin (10e), pour le projet Donne-moi la main ; 2018-07881. Simpa : 8168.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association L'Aire à mots, 99 boulevard Magenta (10e), pour les projets Atelier d'écriture inventive objectif livre; 2018-04673. Simpa : 12366.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros, soit 1.500 euros pour chaque projet, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Musiques et cultures digitales Maison des associations, 8 rue du Général Renault (11e), pour les projets Ateliers Labo trucs et En reportage permanent ; 2018-04697, 2018-04695, Simpa : 6061.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Etonnant Cinéma, 31 rue Jean-Jacques Rousseau – 93100 Montreuil, 2018-04661, Simpa : 187708.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Lecture Jeunesse, 188 190 rue du faubourg Saint-Denis (10e) au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville. 2018-04689. Simpa 20752

Article 6 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association Lecture Jeunesse joint en annexe à la présente délibération

Article 7: Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Frichti Concept, 23 rue Alexandre Dumas (11e), au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville.2018-05498. Simpa 15255

Article 8 : La dépense totale correspondante, soit 11.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**